

Règlement Intérieur **Ecole de Football** **Saison 2024-2025**



Rue 10 x 12, Liberté 1 – Dakar
Tél : 33 825 64 04
Email: info@dakarsacrecoeur.com

***Le présent règlement a pour but de définir les principales règles de fonctionnement de l'école de football de DSC ***

NOS ENGAGEMENTS :

- Faire du terrain de football un lieu d'éveil et d'éducation ouvert à tous les enfants sans distinction de race, de religion, de condition physique (handicap physique et mental).
- Créer les conditions d'un apprentissage ludique du football.
- Mettre en place des moyens humains et matériels de qualité.
- Offrir aux meilleurs joueurs de l'Ecole de Football la possibilité d'intégrer les équipes professionnelles de DSC.

Article 1 : Catégorie et mixité

L'école de football de DSC comprend neuf catégories

U6 - BB FOOT	U9 Débutants	U11 Poussins	U13 Benjamins	U15 Minimes	U17 - Cadets	U20 - Juniors	Elites U17/U20
2019-2020- 2021	2016 - 2017- 2018	2014-2015	2012-2013	2010-2011	2008-2009	2005-2006- 2007	de 2005 à 2009

L'école de football de DSC est mixte quelle que soit la catégorie.

Article 2 : Modalités d'inscription

Fournir obligatoirement les documents suivants :

- Fiche d'inscription remplie et signée
- Prendre connaissance du règlement intérieur et le signer obligatoirement
- Certificat médical d'aptitude sportive datant de moins de 6 mois
- 2 photos d'identité
- Frais de première inscription pour la saison incluant : frais administratifs + équipement + participation aux tournois EDF
- **Aucun enfant ne peut participer aux activités de l'Ecole de Football si ces formalités ne sont pas remplies.**
- S'acquitter du montant à payer en fonction de la formule choisie.

Article 3 : Les programmes

Nous proposons 3 types de programmes :

- **BB Foot** : 1 à 2 séances par semaine
- **Foot Passion** : 1 à 4 séances par semaine pour les catégories U9-Débutants, U11-Poussins, U13-Benjamins, U15-Minimes, U17-Cadets et U20-Junior
- **Foot Elite** : 4 séances par semaine obligatoires pour les U17 et U20 en catégorie ELITE

Article 4 : Les formules

Vous avez la possibilité de vous inscrire suivant 2 types de formules :

- **Le Passeport annuel. Cette formule comprend :**

La place ou le créneau choisi garanti toute la saison, le passeport EDF, l'équipement (maillot, short et bas), l'inscription aux tournois annuels, l'évaluation et l'attestation en fin de saison, la licence (pour le foot ELITE).

NB : en cas de perte ou de changement de créneau le nouveau passeport est facturé 5 000 FCFA.

- **La Carte mensuelle. Cette formule comprend :**

Une carte qui sera tamponnée à chaque mois payé. Les formules mensuelles ne garantissent pas les places dans les créneaux d'un mois à l'autre. Les frais de première inscription sont obligatoires et renouvelables chaque saison. Ils incluent : les frais administratifs, l'équipement de DSC, ainsi que la participation aux deux tournois annuels.

NB : en cas de perte la nouvelle carte est facturée 3 000 FCFA.

Les tarifs des abonnements annuels, des cartes mensuelles et des frais de première inscription sont disponibles sur la fiche d'inscription de la saison.

Article 5 : Les modalités de paiement

- Le passeport annuel est payable en une ou deux fois (2 mois consécutifs) pour les montants inférieurs à 200 000 FCFA et en trois fois (3 mois consécutifs) pour les montants supérieurs à 200 000 FCFA. Les passeports annuels sont non remboursables.
- Les enfants ayant payé la cotisation du mois en cours seront acceptés à l'entraînement jusqu'au 31 du mois réglé. Passé ce délai, si la cotisation n'est pas à jour, pour des raisons de sécurité, ils ne seront pas admis sur les terrains. **Les cartes mensuelles sont non remboursables et ne peuvent pas être remplacées par un autre mois.**

Article 6 : Horaires du club

En début de saison, les parents et les élèves choisissent les créneaux horaires hebdomadaires qu'ils indiquent sur la rubrique dédiée à cet effet sur le formulaire d'inscription. Tout changement d'horaire doit faire l'objet, au préalable, d'une demande écrite motivée auprès du service sport loisir enfant de DSC. Une fois autorisé, ce changement d'horaire nécessitera obligatoirement un changement de passeport (carte annuelle) qui sera facturé à 5 000 FCFA ou de la carte libre à 3 000 FCFA.

Les horaires du club peuvent être modifiés par DSC en cas de besoin.

Article 7 : Accès et sortie du club

Un passeport annuel ou une carte mensuelle du club sont délivrés à l'inscription, en début de saison à tous les membres pratiquants. Ils comprennent toutes les informations sur le joueur. Ce passeport (ou cette carte) est personnel et nominatif. La présentation du passeport ou de la carte est obligatoire à l'entrée du complexe et au niveau de l'entrée des terrains. Un joueur qui n'est pas à jour dans ses cotisations ou qui n'est pas en mesure de présenter son passeport ou sa carte ne sera pas admis sur les terrains. Toute perte de passeport ou de carte doit être immédiatement signalée au service gestion sport loisir du club. Le remplacement est également facturé à 5 000 FCFA pour le passeport et 3 000 FCFA pour la carte mensuelle.

Véhicules : Les accompagnants des joueurs de l'Ecole de Football doivent présenter, en arrivant, la carte ou le passeport du joueur accompagné au niveau de l'entrée du club. Les véhicules doivent se garer aux places réservées à cet effet.

Piétons : Lorsque le joueur présente son passeport ou sa carte à l'entrée du complexe, les personnes qui l'accompagnent peuvent entrer avec lui. Lorsqu'une personne se présente à l'entrée du complexe pour venir chercher un joueur ou assister à un entraînement, elle doit systématiquement donner le nom du joueur et sa catégorie.

Fin de séance : A la fin de la séance, les enfants doivent attendre leurs parents (ou accompagnants) devant le bâtiment d'accueil du complexe. Les parents sont alors tenus de s'assurer qu'il y ait quelqu'un qui vienne prendre les enfants à l'intérieur du site de DSC. **Les enfants mineurs ne peuvent attendre à l'extérieur du complexe. Seuls les enfants dont les parents ont signé une autorisation de sortie sur la fiche d'inscription auront le droit de quitter le complexe après la séance. Une fois à l'extérieur du complexe DSC ne saura être tenu responsable si un évènement impliquant l'enfant survient.** De plus la présence d'un parent ou d'un accompagnant tout au long de la séance est obligatoire pour les catégories BB Foot et débutants.

Article 8 : Tenue et hygiène

Les gestes barrières doivent au besoin être respectés. Chaque enfant doit arriver aux entraînements avec un sac contenant son équipement DSC (maillot flottant, bas), protège tibia, crampons non vissés, propres et en bon état. Une fois équipés, les enfants déposent leurs sacs au niveau de la consigne. Les tenues portant des messages religieux, politiques ou de nature à porter atteinte à l'éthique globale du club sont strictement interdites. A chaque séance, les enfants sont tenus de disposer d'eau pour se réhydrater durant l'entraînement.

Article 9 : Entraînements et matchs

En début de saison, chaque joueur est mis à la disposition d'un groupe dans sa catégorie d'âge. Aucun changement ne peut se faire sans l'accord de la responsable de gestion sport loisir enfant sous peine de sanction. Pour faciliter la gestion de notre Ecole de Football, il est demandé aux parents et aux enfants de respecter les points suivants : être assidu aux entraînements et aux matchs, respecter les horaires, prévenir en cas d'indisponibilité (33 825 64 04 ou 77 787 32 06), en cas de maladie, fournir à DSC un mot de justification du médecin ou un certificat médical. Les parents doivent s'abstenir de tous commentaires à l'endroit des arbitres et des membres du staff technique pendant les matchs. En revanche, les encouragements sont les bienvenus.

Article 10 : Discipline et sécurité

Chaque enfant inscrit à l'école de football doit se conformer aux règles de discipline suivantes : respecter les entraîneurs, coéquipiers, adversaires et arbitres lors des entraînements et des matchs ; Les injures et les bagarres font l'objet de sanctions immédiates ; Ne pas détériorer le matériel, les équipements et les locaux qui sont mis à sa disposition ; Respecter l'interdiction de mâcher du chewing-gum dans l'enceinte du complexe ainsi que l'interdiction de fumer. Il appartient à l'enfant ou à sa famille de signaler à l'école, dans un délai de 48 heures, toute blessure non constatée par l'encadreur à l'issue d'un entraînement ou d'un match. Dans le souci de veiller à la sécurité des biens et des personnes à DSC, **IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE VENIR AU CLUB AVEC DES SOMMES D'ARGENT IMPORTANTES ET DES OBJETS DE VALEUR (MONTRE, PORTABLE, BIJOUX...).** **Dakar Sacré-Cœur décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.**

Les accompagnants sont également tenus de respecter la discipline et la sécurité.

Article 11 : Visite médicale : Nous rappelons à tous les parents d'élève qu'il est **obligatoire** que leur enfant dispose d'un **certificat médical d'aptitude sportive datant de moins de 6 mois** lors de l'inscription.

Article 12 : Sanctions

Tout joueur ou accompagnant qui ira à l'encontre des principes généraux définis dans le présent règlement pourra faire l'objet de mesures disciplinaires qui peuvent aller de la simple suspension au renvoi définitif.

Article 13 : Droit d'image

Les parents autorisent DSC à utiliser à des fins professionnelles les images (photographie ou vidéo) de l'école de football sans demande d'indemnisation et dans le respect des droits de l'enfant.

Aussi, tout enfant qui souhaiterait disposer d'une vidéo de ses entraînements, d'une photo individuelle et/ou d'une photo de son équipe est prié de se rapprocher du responsable Sport Loisir.

Article 14 : Liens entre les parents et l'Ecole de Football de DSC

À tout moment les parents peuvent prendre contact avec le responsable Sport Loisir (courriel : info@dakarsacrecoeur.com / Tél. : 33 825 64 04 ou 77 787 32 06). Les informations sur le fonctionnement de l'Ecole de Football de DSC sont transmises aux parents par mail ou courrier remis aux enfants. Dans le but d'avoir une confirmation de la lecture par les parents de ces messages, ils doivent être impérativement signés par l'un des parents et présentés au début de la séance suivante.

Article 15 : Fériés EDF

L'école de football pourra décider de l'ouverture ou non des séances des jours fériés. En cas de fermeture les séances ne sont pas rattrapables.

En revanche, lorsque Dakar Sacré-Cœur organise exceptionnellement de grands évènements qui nécessitent la privatisation du complexe, l'enfant pourra rattraper ses entraînements.

Toute l'équipe de l'école de football de Dakar Sacré-Cœur souhaite une très bonne saison 2024/2025 à tous ses pratiquants !

Fait à Dakar, le / ____ / ____ / _____

Pour l'AS DSC

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le Responsable Sport Loisir

Le Parent ou Responsable légal